

A/s : Réponse de la France à l'alerte la concernant sur la plateforme du Conseil de l'Europe pour la sécurité des journalistes

Des journalistes victimes de harcèlement téléphonique en France (25 juin 2015)

Alerte déposée sur le site de la Plateforme du Conseil de l'Europe : *Les journalistes français Pierre Haski, fondateur du site d'information Rue89, Denis Sieffert, directeur de l'hebdomadaire Politis, et Daniel Schneidermann, fondateur du site Arrêt sur Images, ont été victimes, les 16, 17 et 18 juin, d'une opération de harcèlement visant leur vie privée. Dans les trois cas, un hacker a pris le contrôle de leur ligne téléphonique privée, appelant la police à intervenir au domicile des journalistes visés dans le contexte d'un drame inventé de toutes pièces. Selon les journalistes visés, l'auteur de ces agissements serait le hacker sioniste franco-israélien Grégory Chelli, alias Ulcan, qui réside à Ashdod, en Israël. Une enquête judiciaire vise déjà Ulcan, qui est soupçonné d'avoir provoqué le décès du père d'un journaliste de Rue89, Benoît Le Corre, en août 2014 : le père de Benoît Le Corre est décédé des suites d'un infarctus peu de temps après avoir reçu un coup de téléphone lui annonçant la mort de son fils. Le parquet de Paris a ouvert une enquête préliminaire sur les attaques subies par MM. Haski, Sieffert et Schneidermann. La FIJ et la FEJ appellent les autorités à entamer des poursuites et à mettre un terme à l'impunité dont semble jouir l'auteur ou les auteurs de ces opérations de harcèlement.*

La France tient à rappeler son attachement à la défense de la liberté d'expression. Elle est particulièrement engagée pour la liberté de la presse et la protection des journalistes.

La liberté de la presse est pleinement garantie en France par nos engagements internationaux, notamment la Convention européenne des droits de l'Homme (article 10), et par notre droit interne, en particulier la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse.

Lorsque les journalistes font l'objet de menaces et de violences en France, ils bénéficient de voies de droit effectives, en particulier devant les juridictions civiles et pénales.

Des infractions de dénonciation de crime imaginaire et d'usurpation d'identité au préjudice de Daniel SCHNEIDERMAN ont été commises dans la nuit du 16 au 17 juin 2015. Après une enquête ouverte par le parquet de Paris, la procédure a été classée sans suite le 23 septembre 2015, les recherches entreprises étant restées infructueuses, ce qui signifie que l'auteur, identifié, n'a pu être retrouvé.

Dans la nuit du 17 au 18 juin 2015, le directeur de la rédaction de l'hebdomadaire Politis, Denis SIEFFERT, spécialiste du conflit israélo-palestinien et le directeur du site Rue 89, Pierre HASKI, ont été victimes d'usurpation d'identité et de détournement de leurs lignes téléphoniques (technique du "Spoofing"). La procédure relative à Denis SIEFFERT a été classée sans suite le 7 avril 2016 au motif que, suite aux investigations, l'auteur n'a pu être identifié et est donc resté inconnu. La procédure relative à Pierre HASKI a donné lieu à une citation directe à l'encontre de Grégory CHELLI, hacker défavorablement connu des services de police, qui sera jugé prochainement pour ces faits.